

# EMERAUDE 58

Siège social : 49 Ter Rue Des Hôtelleries  
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos au 31-12-2023*

Aux Membres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 29 Septembre 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EMERAUDE 58 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association EMERAUDE 58 à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés de la permanence des méthodes comptables utilisées par l'Association pour l'arrêté de ses comptes.

Nous avons contrôlé la bonne concordance des disponibilités auprès des établissements de crédit avec les documents émanant des établissements financiers.

Nous avons également constaté l'existence d'un suivi analytique interne des coûts exposés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association EMERAUDE 58 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

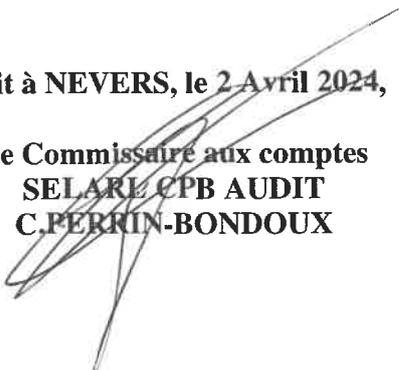
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à NEVERS, le 2 Avril 2024,**

**Le Commissaire aux comptes  
SELARÉ CPB AUDIT  
C.FERRIN-BONDOUX**



## Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
		Frais d'établissement			
		Frais de recherche et de développement			
		Concessions brevets droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Avances et acomptes			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
		Terrains			
		Constructions			
		Installations techniques, mat. et outillage indus.			
		122 860	107 823	15 037	13 700
		Autres immobilisations corporelles			
		Immobilisations grévées de droits			
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>122 860</b>	<b>107 823</b>	<b>15 037</b>	<b>13 700</b>
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaisons				
	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
		Matières premières, approvisionnements			
		En-cours de production de biens			
		En-cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		Avances et Acomptes versés sur commandes			
	<b>CREANCES (3)</b>				
		68 869		68 869	27 516
		15 586		15 586	124 619
	Capital souscrit appelé, non versé				
	15 756		15 756	15 756	
	863 870		863 870	1 224 726	
	14 292		14 292	12 645	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>978 373</b>	<b>978 373</b>	<b>1 405 261</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>1 101 233</b>	<b>107 823</b>	<b>993 410</b>	<b>1 418 961</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

## Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droits de reprise	190 208	190 208
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(76 974)	(6 548)
	Résultat de l'exercice	96 757	(70 426)
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>209 992</b>	<b>113 234</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>209 992</b>	<b>113 234</b>	
Provisions pour risques	42 937	25 957	
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>	<b>42 937</b>	<b>25 957</b>	
<b>Comptes de liaisons</b>			
Aux fondations abritées			
Sur subventions de fonctionnement	340 480	960 065	
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>	<b>340 480</b>	<b>960 065</b>	
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 633	67 858	
Dettes fiscales et sociales	252 068	192 518	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	89 300	48 625	
Produits constatés d'avance		10 703	
<b>Total des dettes</b>	<b>400 001</b>	<b>319 705</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>993 410</b>	<b>1 418 961</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centièmes	96 757,49	(70 425,53)	
(1) Dont à moins d'un an	400 001	319 705	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat

		31/12/2023	31/12/2022	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services	130 595	86 369	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	1 537 608	2 145 037	
	Dons	2 124	1 132	
	Cotisations			
	Legs et donations	438	32	
	Autres produits de gestion courante	22 262	16 691	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 693 028</b>	<b>2 249 261</b>	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		373 005	433 992	
Impôts, taxes et versements assimilés		100 598	87 080	
Rémunération du personnel		1 319 603	1 257 364	
Charges sociales		395 615	312 864	
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et dépréciations		8 162	10 194	
Dotations aux provisions				
Autres charges		12	415	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>2 196 995</b>	<b>2 101 910</b>	
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>(503 968)</b>	<b>147 351</b>	
Charges financières		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	6 501	2 499	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>6 501</b>	<b>2 499</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>(497 467)</b>	<b>149 850</b>	
Produits financiers	Produits exceptionnels	125	1 850	
	Charges exceptionnelles	24 548	25 957	
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(24 423)</b>	<b>(24 107)</b>	
Impôts sur les sociétés		937	126	
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		960 065	764 022	
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées		340 480	960 065	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 659 718</b>	<b>3 017 632</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 562 961</b>	<b>3 088 057</b>	
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>96 757</b>	<b>(70 426)</b>	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>	<b>5 217</b>		
	Bénévolat	5 217		
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	<b>CHARGES</b>	<b>5 217</b>		
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
	Personnel bénévole	5 217		

# COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023



## ANNEXE



**COGEP**

# Règles et Méthodes Comptables

## Désignation de l'entreprise : ASS EMERAUDE 58

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de **993 410** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de **96 757** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le par les dirigeants de l'entreprise.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2023** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

# Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 3 ans
- \* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 2 à 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

# Règles et Méthodes Comptables

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

# Règles et Méthodes Comptables

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Des bénévoles ont consacré 383.75 heures à l'association EMERAUDE 58. Ces heures de bénévolat ont été valorisées à 5217.12€.

## Provision indemnité de retraite

Depuis l'exercice 2022, une dotation de provision pour indemnités de départs en retraite est comptabilisée.

Un complément de provision de 16 980€ a été enregistré au titre de l'exercice 2023.

# Règles et Méthodes Comptables

## Description des modalités de calcul :

- augmentation annuelle des salaires de 1%
- départ prévu à 62 ans à l'initiative des salariés
- taux de rotation du personnel faible
- taux de charges sociales patronales : 40% pour la catégorie non cadres et 56% pour la catégorie cadres
- table de mortalité : TPRV 93
- méthode de calcul : rétrospective prorata temporis

La dette actuarielle mesure l'engagement actualisé de l'entreprise rapporté à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation. Il s'agit de la part relative aux droits passés.

Au 31 décembre 2023, cette dette s'élève à 42 937€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2033-R.01 du 1er avril 2003.

## Fonds dédiés

Il a été constaté un excédent des financements au regard des dépenses engagées au titre du CPOM 2013-2023 : il a été comptabilisé au 31/12/2023 une provision pour ces fonds dédiés à hauteur de 340 480€

# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions	
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p. Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement et de développement					
Autres					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers	40 133				40 133
Matériel de transport	36 549			11 783	24 766
Matériel de bureau, informatique et mobilier	52 598		9 499	4 136	57 962
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>129 280</b>		<b>9 499</b>	<b>15 919</b>	<b>122 860</b>
<b>FINANCIERES</b>					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>129 280</b>		<b>9 499</b>	<b>15 919</b>	<b>122 860</b>

# Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	38 995	399		39 394
Matériel de transport	36 549		11 783	24 766
Matériel de bureau, mobilier	40 036	7 764	4 136	43 664
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>115 581</b>	<b>8 162</b>	<b>15 919</b>	<b>107 823</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 581</b>	<b>8 162</b>	<b>15 919</b>	<b>107 823</b>

# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	25 957	42 937	25 957	42 937
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>25 957</b>	<b>42 937</b>	<b>25 957</b>	<b>42 937</b>	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 957</b>	<b>42 937</b>	<b>25 957</b>	<b>42 937</b>	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		16 980			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	68 869	68 869	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	15 586	15 586	
	Charges constatées d'avance	14 292	14 292	
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>98 747</b>	<b>98 747</b>	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 633	58 633	
	Personnel et comptes rattachés	116 640	116 640	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 467	114 467	
	Impôts sur les bénéfices	937	937	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 024	20 024	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	89 300	89 300	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>400 001</b>	<b>400 001</b>	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		14 292	14 292
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		14 292

# Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré	190 208			190 208
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(6 548)		70 426	(76 974)
Résultat de l'exercice	(70 426)	70 426		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>113 234</b>	<b>70 426</b>	<b>70 426</b>	<b>113 234</b>

